

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne m'y oppose pas, s'il est entendu que la situation restera la même qu'auparavant. On pourrait prétendre, naturellement, que, si nous siégeons en comité des Voies et Moyens, le présent débat sera clos du fait même. S'il est bien entendu que la présente motion n'aura pas cette conséquence et que le fait que nous nous formions en comité ne sera pas invoqué pour déranger le débat sur le budget, je n'y oppose pas d'objection.

L'hon. M. ROBB: C'est entendu. Le Sénat siège actuellement et je tiens à faire adopter le bill.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Va-t-on voter un douzième du montant demandé par mon honorable ami (M. Rogers)?

L'hon. M. DUNNING: Ce crédit ne figure pas aux prévisions budgétaires.

L'hon. M. ROBB: Je veux faire voter ces crédits provisoires pour le service public avant que l'honorable représentant de Winnipeg-Sud (M. Rogers) ait tout accaparé.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité.)

L'hon. M. ROBB propose:

La Chambre est d'avis que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté en vue d'acquitter certaines dépenses du service public au compte de l'année financière se terminant le 31 mars 1927, la somme de \$15,934,291.06 soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il est entendu, encore une fois, que la résolution est agréée suivant les conditions déjà posées: on ne consent à rien, on ne renonce à aucun droit, et ce que nous faisons présentement ne pourra pas servir à autoriser de nouvelles dépenses.

L'hon. M. ROBB: Très bien.

(Il est fait rapport du projet de résolution qui est lu pour la 2e fois et adopté.)

L'hon. M. Robb propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: La motion est sujette précisément aux mêmes conditions.

L'hon. M. ROBB: Oui.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il s'agit uniquement de voter des crédits provisoires et cela ne modifie en rien le début sur le budget?

L'hon. M. ROBB: C'est entendu.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité.)

[L'hon. M. Robb.]

L'hon. M. ROBB dépose la proposition suivante:

La Chambre est d'avis qu'une somme n'excédant pas \$15,934,291.06 représentant un douzième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas été votés, tels qu'ils figurent au budget principal pour l'année se terminant le 31 mars 1927, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'année se terminant le 31 mars 1927.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Aux mêmes conditions?

L'hon. M. ROBB: Oui.

(Le projet de résolution est rapporté, lu une 2e fois et adopté.)

L'hon. M. Robb demande alors l'autorisation de déposer un projet de loi (bill n° 96), tendant à accorder à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1927.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Aux conditions déjà indiquées?

L'hon. M. ROBB: Oui.

(La motion est adoptée et le bill, lu une 1ère et une 2e fois, puis examiné en comité, est lu une 3e fois et adopté.)

LE PROGRAMME DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Robb propose l'ajournement de la Chambre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je me demande si le ministre des Finances est mieux disposé ce soir qu'il ne l'était hier soir à nous avouer les changements qu'on se propose d'effectuer dans le budget.

L'hon. M. ROBB: Monsieur l'Orateur, si mon très honorable collègue cherche à savoir si je vais accepter son amendement, je peux lui répondre dès maintenant que je ne suis pas disposé à l'accepter.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'aime guère ces faux-fuyants. Je me propose de discuter sur le budget et non sur des propositions auxquelles il ne sera jamais donné suite.

L'hon. M. ROBB: Le très honorable leader de l'opposition peut sans crainte discuter sur le budget.

Le très hon. M. MEIGHEN: Tout cela c'est pour l'information de la Chambre. J'avertis les membres qu'il y aura effectivement des modifications, je peux les discerner dans les réponses du ministre.

(La séance est levée à onze heures trente-cinq minutes.)